

**Conservatoire National de Région - Programme d'équipement
pour les années 1990 et 1991 - Demande de subvention auprès de la Direction
Régionale des Affaires Culturelles**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le programme d'investissement (achat de matériel musical) du Conservatoire National de Région de Besançon pour les années 1990 et 1991.

Pour l'année 1990, ce programme a porté sur une dépense globale de 200 000 F qui se décompose comme suit :

Un clavecin	86 700 F
Un piccolo	3 400 F
Une clarinette	12 000 F
Un saxophone	19 000 F
Trois cornets d'étude	11 400 F
Une caisse claire	5 000 F
Pose d'un jeu supplémentaire sur l'orgue	45 000 F
Quatre tons pour cor	3 500 F
Matériel scolaire	14 000 F

La Direction Régionale des Affaires Culturelles est susceptible de financer ce programme à hauteur de 65 000 F.

Pour l'année 1991, le programme a porté également sur une dépense de 200 000 F ainsi décomposée :

Un piano droit	36 000 F
Trois flûtes	11 400 F
Une clarinette	15 000 F
Deux saxo baryton	60 000 F
Un trombone	12 000 F
Pose d'un larigot sur l'orgue	30 900 F
Pupitres et archets	14 700 F
6 masques italiens	10 800 F
Matériel divers	9 200 F

La Direction Régionale des Affaires Culturelles est susceptible de financer ce programme à hauteur de 50 000 F.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser M. le Député-Maire à solliciter le versement de ces subventions pour un montant total de 115 000 F,

- dès réception, d'encaisser cette somme en recettes au chapitre 903.65/1051 (subvention de l'État) - 509/46000 et le réaffecter en dépenses au même chapitre / article 2141 (acquisition de matériel scolaire et culturel) - 509 / 46000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.